

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 66-2025

en date du 24 novembre 2025

**portant sur l'achat de mignardises et de petits fours
pour l'arbre de Noël de l'année 2025**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de la pâtisserie AUX CAPRICES D'ANTAN - 191 Boulevard Gambetta 24300 Nontron pour l'achat de petits fours et de mignardises pour l'arbre de Noël des enfants du 19 décembre 2025 pour un montant de 342.00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 24 novembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

